

RECTORAT DE NANTES	ETABLISSEMENT : COLLEGE LA FORESTERIE
	VILLE : BONNETABLE

Contrat d'objectifs

1. ETAT DES LIEUX – DIAGNOSTIC :

Situation de l'établissement au regard des objectifs nationaux et académiques, compte tenu du projet de l'établissement.

Le collège de La Foresterie est situé à Bonnétable, ville de 4 000 habitants, située à 25 kilomètres au Nord-est du Mans. Il y a **86,5% de demi-pensionnaires** (443 élèves sur 512) en 2017-2018 : **68,3% des élèves (350 élèves sur 512) utilisent les transports scolaires**, les autres viennent au collège à pied ou en vélo pour ceux habitant Bonnétable, ou sont véhiculés par leurs parents.

Le secteur de recrutement du collège comprend les écoles de Bonnétable, Torcé-en-Vallée, Saint-Célerin, Sillé-Le-Philippe, Beaufay, La Chapelle-Saint-Rémy et Mézières-sous-Ponthouin.

Ce secteur est bordé par les secteurs des collèges de Marolles-les-Braults et Saint-Cosme-en-Vairais, deux collèges de 200 élèves environ, de Connerré (700) et la Ferté-Bernard (500). Il fait partie de la circonscription de La Ferté-Bernard où est situé le CIO, et se trouve dans le Bassin Nord-Sarthe.

Les élèves du collège poursuivent leurs études soit à La Ferté-Bernard soit au Mans, et plus marginalement à Mamers. Depuis quelques années, de plus en plus d'élèves demandent et obtiennent une dérogation de secteur pour les lycées du Mans.

À la rentrée 2017, le collège accueille 512 élèves répartis dans 21 divisions. Les effectifs sont en hausse depuis quelques années avec un pic attendu pour la rentrée 2018. Le collège a obtenu beaucoup de travaux d'amélioration des salles de classes, des lieux de vie des élèves (restaurant scolaire, vie scolaire, cour de récréation, toilettes). L'établissement bénéficie depuis la rentrée 2015 d'un équipement informatique « performant » et innovant avec du matériel mobile (tablettes tactiles, baladeurs numériques). Résolument tourné vers le numérique, l'établissement a fait le choix d'utiliser des manuels numériques, une plateforme de travail collaboratif et de façon importante l'ENT avec les élèves.

Ressources mobilisables dans l'établissement :

- Un budget de l'établissement sain, équilibré et avec des réserves correctes.
- Un matériel informatique performant et innovant.
- L'ENT e-lyco est déployé correctement : les élèves, les personnels et les parents sont formés.
- Les ressources numériques sont variées et nombreuses.

Points d'appui :

- Une équipe pédagogique motivée, dynamique et formée
- Une équipe santé-social-orientation soudée autour d'un projet du CESC important
- Une bonne relation avec l'association des parents d'élèves et les partenaires extérieurs comme la mairie ou la communauté de communes Maine-Saosnois.

2. OBJECTIFS

Objectif 1 – Formaliser la communication à destination des élèves

Objectif 2 – Travailler la diversification et l'ambition dans le choix des familles

Objectif 3 – Améliorer la prise en charge de la diversité des élèves selon deux axes : le climat scolaire et les pratiques pédagogiques

3. PROGRAMME D' ACTIONS ET INDICATEURS

OBJECTIF 1 – Formaliser la communication à destination des élèves

Action 1-1 - Améliorer la communication à destination des élèves sur ce que l'on attend d'eux en terme d'apprentissage, d'évaluation.

Action 1-2 - Améliorer le contenu des heures de vie de classe.

Action 1-3 - Donner davantage la parole aux élèves.

Action 1-4 - Mettre davantage en valeur les travaux réalisés par les élèves.

Indicateur(s) retenu(s) :

- Nombre d'outils de communication construits (apprentissage - évaluation)
- Nombre de participations des autres personnels aux heures de vie de classe.
- Taux de participation aux activités extra-scolaires.
- Taux de candidatures aux différentes instances ou fonctions.
- Nombre d'actions de mise en valeur des travaux des élèves.

OBJECTIF 2 – Travailler la diversification et l'ambition dans le choix des familles

Action 2-1 - Améliorer la liaison entre le collège et le lycée pour permettre des actions communes.

Action 2-2 - Favoriser la poursuite d'études et la diversification des choix des élèves en seconde générale et technologique ou professionnelle après la classe de 3^{ème}.

Action 2-3 - Développer des actions dans le cadre du parcours avenir sur le cycle 4, notamment en 5^{ème} et 4^{ème}.

Indicateur(s) retenu(s) :

- Nombre d'actions concernant la liaison collège-lycée.
- Taux de passage cumulé en seconde (Générale et Technologique et Professionnelle).
- Taux de passage en fin de seconde vers les classes de 1^{ères}.
- Nombre d'actions à destination des élèves du cycle 4 dans le cadre du parcours avenir.

OBJECTIF 3 – Améliorer la prise en charge de la diversité des élèves selon deux axes : le climat scolaire et les pratiques pédagogiques

Action 3-1 - Développer les pratiques pédagogiques avec l'Espace Numérique de Travail

Action 3-2 - Accompagner les élèves et les familles pour l'utilisation des outils numériques et pour mieux lutter contre la fracture numérique

Action 3-3 - Mettre en place la médiation par les pairs et travailler contre le harcèlement scolaire

Action 3-4 - Améliorer la prise en compte des difficultés scolaires en classe et hors la classe

Indicateur(s) retenu(s) :

- Nombre de formations pour les personnels concernant le climat scolaire
- Nombre de formations concernant le numérique éducatif pour les personnels, pour les parents
- Nombre d'actions pédagogiques utilisant le numérique
- Taux d'utilisation du matériel « innovant » du collège
- Taux de réussite aux examens des élèves ayant un PPRE, PPS, PAP
- Taux d'accès de la 6^{ème} à la 3^{ème}
- Taux d'accès de la 3^{ème} au DNB
- Nombre de situations concernant le harcèlement scolaire ou les violences verbales entre élèves

4. DUREE - MODALITES D'EVALUATION

A l'instar du projet d'établissement auquel il fait suite, ce contrat est pluriannuel. Il a été conçu par le conseil pédagogique au cours des réunions du **26/09/2017** et du **19/10/2017**. Il a été présenté au conseil d'administration du **09/11/2017**. Il prendra effet à compter de la rentrée **2018**. Il échoit à la fin de l'année scolaire **2020/2021**. Il fera l'objet d'une évaluation interne annuelle par le conseil pédagogique, qui conduira à un bilan inclus dans le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique, transmis à la fois à l'IA-DASEN et au Recteur d'académie, après adoption par le C.A.

Fait à Nantes, le 05.12.2017

Le Chef d'établissement
Jean-Philippe MONTEIL



L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services
de l'Education Nationale
Jean-Marc MILVILLE



Le Recteur de l'Académie de Nantes
William MAROIS

